

A LIRE DANS CE NUMERO

Panoramique	P. 2
Le Can.-Nat. brise une grève	P. 3
Saguenay-Lac St-Jean	P. 4
André Roy réélu président du Conseil Central de Québec	P. 5
Affaires de famille	P. 6
Pages anglaises	PP. 7-8

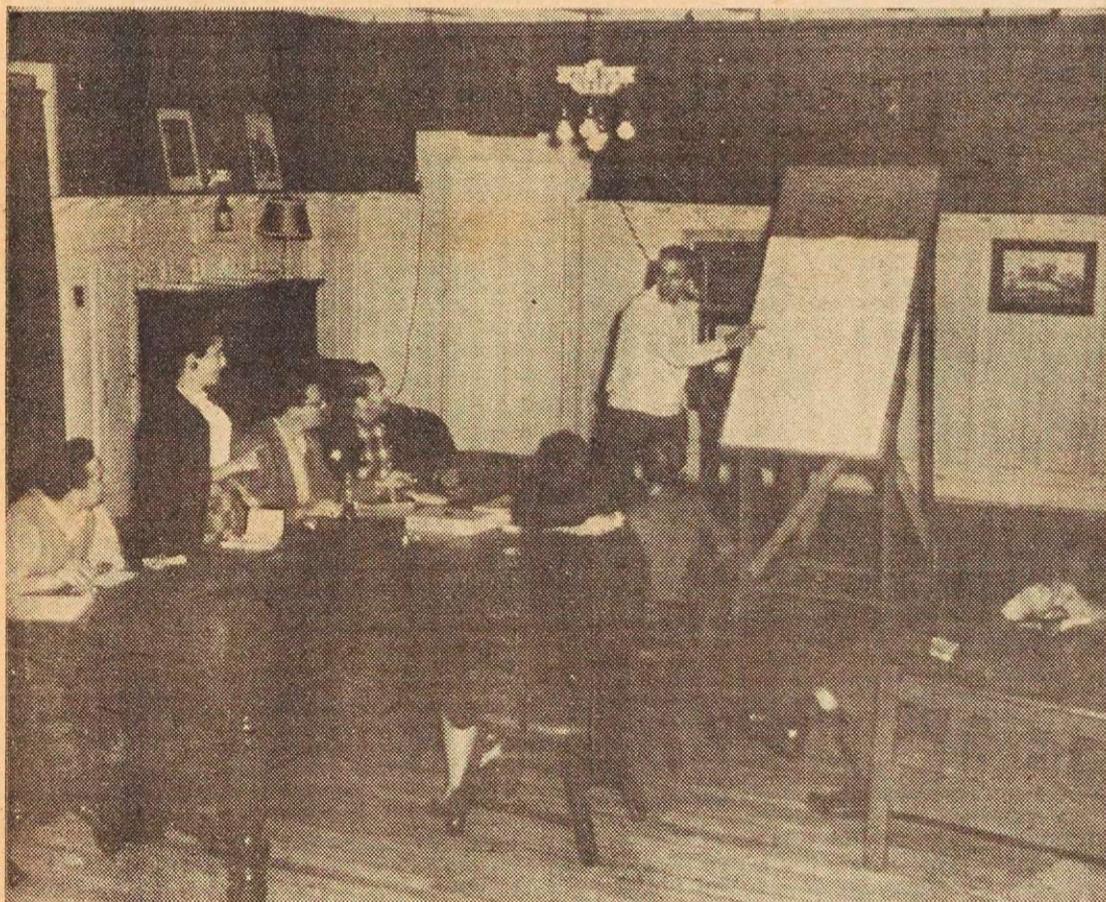


Vol. XXXXIII — No 45

Ottawa, 22 novembre 1957

LE PROBLÈME DU CHÔMAGE SERA EXPOSÉ PAR LA CTCC AU GOUVERNEMENT D'OTTAWA

AU COLLEGE DU TRAVAIL DE LA CTCC



Groupe de participants à la première session du Collège du Travail de la CTCC qui avait lieu à Québec du 3 au 17 novembre dernier. Ci-dessus, un groupe étudiant, sous la direction de Me Pierre Elliot Trudeau, les rouages des diverses administrations civiles au Canada ainsi que les tendances des divers partis politiques.

Les dirigeants de la CTCC vont rencontrer les autorités fédérales au début de décembre à ce sujet — Le chômage, l'immigration, la réadaptation des travailleurs déplacés par l'automatisation et l'assurance-chômage seront les sujets discutés

Le chômage qui menace de prendre des proportions jamais vues au cours de l'hiver prochain va faire l'objet de recommandations de la part de la CTCC au gouvernement d'Ottawa, au début de décembre.

C'est ce qu'a annoncé M. Gérard Picard, président général de la CTCC lors de la réunion régulière du Bureau Confédéral de la CTCC, dimanche dernier à Montréal.

M. Picard a en outre ajouté qu'au cours de cette rencontre avec les autorités fédérales, la CTCC va également faire entendre ses vues

sur le problème de l'immigration et sur celui de la réadaptation des travailleurs déplacés par suite de l'automatisation.

A ce sujet, la CTCC a l'intention de demander la formation d'une commission et de sous-commissions composées de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement en vue de s'enquérir des industries qui sont prêtes à l'automatisation; d'enquêter et de constater les changements qui devront être apportés dans la main-d'oeuvre actuelle;

(Suite à la page 2)

Le problème du chômage...

(Suite de la page 1)

de voir aux besoins et à la qualité de cette main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de l'industrie automatisée; voir à l'orientation de la main-d'œuvre susceptible d'être déplacée ou mise à pied par l'automatisation et finalement collaborer avec les maisons d'éducation en vue de préparer les travailleurs aux changements qu'apportera l'automatisation.

Le chômage

Quant au problème du chômage, la CTCC proposera des mesures pour soulager immédiatement le chômage qui s'annonce pour cet hiver et fera des recommandations pour maintenir, sur une longue période, un taux d'embauchage élevé et une plus grande sécurité d'emploi.

Il est probable que la CTCC abordera également, en parlant du chômage, le problème de l'habitation qui, comme on le sait, est intimement relié à celui du chômage. Il est à remarquer d'ailleurs que si le chômage s'annonce plus élevé cette année que l'an dernier, cela est dû au ralentissement marqué de la construction cette année.

La CTCC a d'ailleurs nommé un comité spécial dont la tâche sera d'étudier les problèmes du chômage et de l'habitation. MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; Angelo Forte, vice-président de la CTCC; Rosario Gosselin, président de la Fédération du Bâtiment; F.-X. Légaré, président de la Fédération du Bois Ouvré, et Fernand Bourret, du journal Le Travail, ont été désignés sur ce comité qui pourra comprendre des experts en la matière.

La législation ouvrière

Dans son rapport, M. Gérard Picard, président général, a souligné l'importance pour les syndicats et les dirigeants syndicaux de pouvoir formuler leurs revendications en termes précis.

Il arrive, dit-il, que nos revendications, quand elles ne sont pas formulées en termes bien précis, tombent entre les mains des législateurs qui les dénaturent, les entortillent dans des formules compliquées ou les encadrent dans des restrictions qui les rendent inefficaces. Il a demandé aux représentants syndicaux des fédérations et des conseils centraux de faire un effort intense pendant l'année en vue de préciser leurs revendications en formules capables de figurer dans les textes de lois.

Un danger souligné

M. Picard a également souligné que le principal obstacle à l'épanouissement du syndicalisme, c'est la législation ouvrière. Il a fait allusion à la législation fédérale que l'on veut amender bientôt ainsi qu'à la législation ontarienne du travail qui subira également des transformations.

Il a déclaré que les représentants des Chambres de commerce et de l'Association des Manufacturiers canadiens vont tenter de faire adopter des mesures restrictives du genre de la Loi Taft-Hartley et des "Right To Work Laws" aux États-Unis.

Ces mesures, dit-il, si elles sont incorporées dans la législation canadienne ou dans les lois ontariennes, feront bientôt leur chemin jusqu'à Québec.

(A ce sujet, il n'est pas inopportun de souligner que juste-

ment le lundi 18 novembre, la Chambre de commerce du Canada, dans un mémoire qu'elle présentait au gouvernement, s'est déclarée "opposée à toute législation ou à toute clause qui aurait pour effet de permettre aux employeurs et aux employés d'exercer un monopole coercitif sur l'un ou l'autre groupe ou sur le public".)

Comme on le voit, cette expression de la Chambre de commerce relativement aux clauses de sécurité syndicale donne encore plus de poids à l'avertissement que donnait M. Picard, la veille, soit le 17 novembre.

Les organisations ouvrières, conclut-il, doivent être capables de faire contrepois à ces attaques et à formuler leurs propres revendications en termes bien précis que ne pourront défigurer les législateurs.

Plusieurs nominations

Au cours de cette réunion, on a annoncé la nomination de M. André Roy, au poste de conseiller technique de la CTCC pour la région de Québec. L'on sait que M. Roy occupe également le poste du Conseil central de Québec. Par ailleurs, M. Roy a été relevé de ses fonctions de secrétaire adjoint de la CTCC.

La CTCC vient également de faire l'acquisition de quatre nouveaux organisateurs qui seront ajoutés à ceux de l'équipe actuelle. Ce sont MM. Maurice et Arthur Lapointe, Robert Tremblay et Marcel Lanouette. D'autres nominations doivent être faites d'ici peu en vue de réaliser le voeu du dernier congrès concernant l'organisation.

La CTCC a accepté l'invitation de siéger sur la Commission nationale de l'UNESCO. Le Directeur du Service d'Éducation, M. Fernand Jolicoeur ou son adjoint, M. Jean-Paul Lefebvre, représentera la CTCC sur cet organisme.

Le Bureau confédéral a également nommé un comité composé de MM. André Roy, Emile Hébert et Donat Gauthier en vue d'étudier les moyens d'établir un per capita basé sur le salaire moyen gagné dans les différentes usines tout en maintenant les mêmes services pour tous les syndicats. Les recommandations de ce comité seront étudiées par le prochain congrès de la CTCC.

Une question sur l'assurance-chômage

Q. — Après avoir travaillé quatre années entières et avoir versé des contributions durant tout ce temps, j'ai donné ma démission et je suis maintenant des cours le jour, sans recevoir de salaire. Ai-je droit à l'assurance-chômage, étant incapable de travailler à cause de mes études? Si oui, combien devrais-je recevoir, et pendant combien de temps? J'ai quitté mon emploi le 15 août et je me suis présenté au bureau de l'assurance-chômage le même jour, après avoir reçu mon livret. Que dois-je faire maintenant? Je ne sais pas ce que je suis censé faire.

R. — Pour avoir droit aux prestations, un réclamant doit être disponible, capable d'exercer un emploi approprié et désireux de le faire. A moins que ce soit la Commission qui vous ait enjoint de suivre le cours que vous suivez actuellement, vous ne remplissez évidemment pas ces conditions à l'heure actuelle. Lorsque vous serez de nouveau à la recherche d'un emploi, communiquez avec le bureau local de la Commission le plus rapproché de chez vous, et les contributions que vous avez versées pourront

L'AVENTURE HEROIQUE DES COLONS VERS 1930



Scène du film LES BRULÉS qu'on peut voir à la télévision le vendredi soir à 9 heures. Le missionnaire-colonisateur (sous les traits de Jean Lajeunesse) fut la grande âme du mouvement de retour à la terre, de la colonisation de l'Abitibi. C'est lui qui remonta le courage des pionniers, c'est lui qui donnait l'élan, qui travaillait à obtenir de l'aide pour les colons de la part de la population et du gouvernement du Québec. Le film LES BRULÉS, réalisé par l'ONF dans sa série PANORAMIQUE met en relief le rôle du missionnaire dans cette aventure héroïque. Ce film en huit épisodes passe à la télévision le vendredi soir à 9 heures. (Photo ONF)

SHERBROOKE

M. Paul Filion vient d'être réélu président du Syndicat des employés municipaux de Sherbrooke pour un deuxième mandat. Les autres officiers élus sont MM. Roland Guillemette, vice-président; Adélaré Latulippe, secrétaire; Roland Rouillard, trésorier; Adrien St-Pierre, trésorier-adjoint; Maurice Gilbert et Gérard Hardy, sentinelles.

peut-être alors vous donner droit de retirer des prestations jusqu'à ce que vous ayez trouvé un emploi approprié.

* * *

Q. — Mon mari est aujourd'hui un vieillard, mais il a versé des contributions à la caisse d'assurance-chômage depuis le début. En retirera-t-il quelque chose au moment de prendre sa retraite ou s'il vient à tomber malade?

R. — La Loi sur l'assurance-chômage assure votre mari contre la perte de son emploi s'il est disponible pour travailler mais que, pour des raisons d'ordre industriel ou économique, il ne peut se trouver du travail. Pour avoir droit aux prestations il doit donc pouvoir prouver qu'il est en chômage, disponible pour travailler et désireux de prendre un emploi s'il peut en obtenir un, et incapable de trouver un emploi approprié. Si au moment de prendre sa retraite, il ne désire pas obtenir un autre emploi, il n'aura pas droit aux prestations.

La Loi ne l'assure pas contre la perte de son emploi en raison de maladie. Cependant, si votre mari se trouvait sans emploi et retirait des prestations et qu'il tombait malade à ce moment-là, ses prestations n'en continueraient pas moins de lui être versées.

PANORAMIQUE

Les Brûlés... troisième épisode à la télévision, le vendredi 29 novembre

Les Brûlés ou l'histoire héroïque de la colonisation de l'Abitibi. Trois faits principaux forment la trame de ce troisième épisode du film Les Brûlés, de la série Panoramique réalisée par l'ONF.

Un agronome vient seconder et guider les colons, un jeune curé arrive dans la colonie, les familles des colons "montent" en Abitibi. Cet épisode passera à la télévision, le vendredi soir 29 novembre, à 9 heures.

Dans l'épisode précédent, on a vu que le missionnaire-colonisateur avait recruté un agronome pour aider les colons de l'Abitibi. Le voici qui arrive alors que les pionniers ont déjà passé ensemble un hiver. Il est temps. A la faveur de la misère, quelques têtes chaudes en ont imposé aux colons et les mènent maintenant à leur guise. Le travail n'avance pas comme il le devrait, les intérêts personnels passent avant le bien commun et les choses se font souvent à l'encontre du bon sens.

L'agronome est mal accueilli par ceux qui mènent tout à leur guise, mais par son courage, son initiative et son sens de l'organisation, il se rallie la majorité des co-

lons. Ce même épisode fait assister à l'arrivée, au milieu d'une allégresse débordante, des familles des colons. Des femmes courageuses qui savent faire face à une situation qui n'est pas rose, qui savent seconder admirablement leurs maris.

Autre fait à signaler: la colonie aura son chef spirituel car un jeune prêtre vient servir de curé aux colons. La misère n'est pas finie, le travail dur non plus, mais déjà on sent que le pays va vivre, que l'aventure ne sera pas sans lendemain.

Aimé Major, en agronome, Jean Lajeunesse, en jeune curé, sont les deux principaux interprètes de ce troisième épisode, particulièrement dramatique et humain du film Les Brûlés, qu'on verra à la télévision, le vendredi soir, 29 novembre, à 9 heures.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839



Groupe de piqueteurs devant le magasin United Stores de St-Jean en vue de protester contre l'attitude antisyndicale de cet employeur qui, depuis la demande de certification faite le 28 mai dernier, a réussi à congédier 17 membres du syndicat.

Le Can.-Nat. brise une grève de ses marins en enregistrant ses navires aux Antilles

Pourquoi le gouvernement fédéral tolère-t-il un tel état de choses

La Société des Paquebots nationaux du Canada, une filiale du National-Canadien, a réussi, la semaine dernière, à briser une grève de 310 marins employés par la compagnie sur huit de ses cargos, en les faisant enregistrer à Port d'Espagne dans la république de la Trinité dans les Antilles.

Cette décision, outre de jeter dans le chômage plus de 300 marins canadiens en les remplaçant par des équipages étrangers fait également perdre du travail à nos employés des chantiers maritimes de l'Est du Canada.

La flotte marchande canadienne qui avait pris une importance considérable pendant la dernière guerre à cause des besoins de notre économie et de notre défense nationale se trouve maintenant réduite à 10 cargos et à 8 bateaux-citernes en majorité réservés au cabotage.

Le Ministre fédéral des Transports, l'hon. M. Hees, a déclaré que le gouvernement ne ferait rien pour empêcher l'enregistrement de ces navires aux Antilles.

D'autre part, un député conservateur, M. Lloyd Crouse d'Halifax a déclaré que des navires enregistrés de cette façon à l'étranger constituent une menace pour les marines marchandes traditionnelles. Les propriétaires de ces navires, dit-il, ne sont nullement associés avec les pays où ils ont fait faire leur enregistrement, ils ne sont soumis dans l'exercice de leur commerce à aucune autorité gouvernementale, ils ne sont nullement obligés

de conclure des conventions collectives de travail avec leurs équipages ni de donner à ceux-ci un salaire minimum.

Il a rappelé que la Nouvelle-Ecosse fut une grande puissance maritime mais que par suite du désintéressement des gouvernements, du peu de protection accordée aux propriétaires de navires canadiens contre la concurrence étrangère, notre marine s'est disloquée et dispersée aux quatre coins du monde. Aujourd'hui, dit-il notre industrie des chantiers maritimes doit se contenter de construire des navires de plaisance.

Cet exode de notre marine

L'Épiphanie

Le Syndicat catholique et national des Travailleurs de bois à placage de l'Épiphanie, groupe de bois employés de la Québec Veneer, de l'Épiphanie.

Dernièrement, ce syndicat a tenu ses élections annuelles afin de choisir ses officiers pour l'année 1958.

Furent élus: président, M. Maurice Riopel; vice-président, M. Eddy Magnan; secrétaire, M. Jean-Paul Trudel; trésorier, M. Gérard Paquette; directeurs: M. Georges Beaucage, M. Laurent Hébert et M. Maxime Boucher; sentinelle, M. Hervé Chayer.

Ce syndicat, qui est affilié au Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Joliette, prépare actuellement les amendements qu'il désire apporter à la convention collective de travail actuellement en force et qui se termine le 21 décembre 1957.

marchande sous des pavillons étrangers a contribué à diminuer l'activité dans nos chantiers maritimes et d'une façon indirecte, celle de notre économie toute entière, car il est démontré que de chaque dollar dépensé pour la construction et la réparation de navires au Canada, 60 cents vont à d'autres industries manufacturières au Canada.

Or il a été démontré à maintes reprises que la principale cause de ce transfert de nos navires à l'étranger provient du fait que notre marine marchande canadienne n'est pas suffisamment protégée par la législation qui permet aux navires britanniques enregistrés au Canada mais également à tous les navires britanniques à cause du coût d'opération moins élevé de ces derniers. De la sorte, nos navires sont incapables de tenir le coup, de payer un salaire raisonnable à leurs employés.

Pour eux, la solution, c'est de s'enregistrer à l'étranger, et de recruter une main-d'oeuvre qu'elle paie meilleur marché.

Le réel problème provient donc du fait que notre marine marchande est insuffisamment protégée par notre législation. Notre marine marchande, au lieu de faire faillite préfère s'expatrier. Mais de la sorte, ce sont nos marins et notre industrie de construction et de réparations de navires qui sont sur le bord de la faillite entraînant avec eux la diminution de l'activité de nombreuses autres industries.

Espérons que le geste que vient de poser le Canadien-National ouvrira les yeux aux autorités fédérales et que ces dernières prendront les moyens de mieux protéger notre industrie maritime toute entière.

La solidarité syndicale et les United 5c to \$1.00 Stores

La Commission des relations ouvrières a émis récemment un certificat de reconnaissance syndicale en faveur du Syndicat national des employés du commerce de Saint-Jean, contre le magasin United 5c to \$1.00 Store de l'endroit.

La requête avait été faite le 28 mai, mais toutes sortes de manoeuvres dilatoires de l'employeur ont eu pour effet de retarder indûment les procédures.

Le syndicat est en lutte contre cet employeur inqualifiable, qui a, tout au long de ces délais, congédié 17 membres du syndicat sur des prétextes futiles et qui semble décidé à continuer.

Les magasins de cette entreprise à l'esprit antisocial sont disséminés par toute la province. Ces gens-là, qui vi-

vent de la clientèle ouvrière partout, ont entrepris d'écraser l'organisation syndicale légitime de leurs employés de Saint-Jean.

L'attitude future de l'employeur dépendra peut-être de la réaction syndicale à ses faits et gestes dans toute la province. Il faut organiser ses employés partout et faire le nécessaire pour qu'il ne soit plus possible à des employeurs aussi malfaisants d'exercer leurs manèges contre la classe ouvrière qui les fait vivre et prospérer.

Voeu de la CTCC satisfait par l'hon. Michael Starr

Le ministre fédéral du Travail, l'hon. Michael Starr, vient de se rendre à une recommandation de la CTCC en annonçant la fin d'un règlement de l'assurance-chômage qui, dit-il, avait un aspect de discrimination contre les femmes mariées.

Dès cette semaine, a dit M. Starr, les femmes mariées qui travaillent seront traitées exactement sur le même pied que les autres requérants de l'assurance-chômage.

Le règlement aboli obligeait toute femme, réclamant des prestations dans un délai de deux ans après son mariage, d'avoir versé 10 contributions hebdomadaires à l'assurance-chômage. De plus, si elle travaillait au moment de son mariage, ces dix semaines de contributions devaient être faites à la suite de sa première séparation de l'emploi qu'elle occupait lors de son mariage.

M. Starr a dit que cette mesure s'appliquerait à environ 12,000 femmes mariées que le règlement privait de la protection de l'assurance-chômage jusqu'ici.

Président de la FMIC



L'Exécutif et le Bureau fédéral de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada ont désigné M. Armand Morin, d'Ottawa, comme président de cette fédération jusqu'au prochain congrès qui aura lieu à Montréal en juin prochain.

M. Morin, qui fut l'un des officiers fondateurs de cette fédération, succède à M. Geo.-Aimé Gagnon, décédé en septembre dernier.

Trois-Rivières

Le Syndicat national catholique des Boulangers, des Trois-Rivières, Inc., a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-1958.

Les officiers élus sont: MM. Albert Morin, président; Wilfrid MacKenzie, vice-président; Gaston Guilbault, secrétaire; Henri Girard, assistant-secrétaire; Sarto Leclerc, trésorier; L.-Georges Lafrenière, assistant-trésorier; Gérard Loranger, gardien et Alphonse Damphousse, sentinelle.

MM. Albert Morin, Gérard Loranger et Sarto Leclerc ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o. n. c. des Trois-Rivières.

M. Albert Morin a été délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières.

Avis aux charpentiers-menuisiers de Québec

Une assemblée régulière de votre syndicat a lieu chaque premier jeudi et chaque troisième jeudi du mois au local de votre syndicat.

155 EST, BOULEVARD CHAREST



Photos prises au Collège du Travail de la CTCC qui s'est terminé à Québec en fin de semaine dernière. Sur la première photo, on remarque Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC expliquant à un groupe d'élèves les techniques de la pré-



paration d'une convention collective de travail. Ci-contre, un groupe d'élèves de la deuxième section. En tout, 76 dirigeants, officiers et membres de syndicats affiliés à la CTCC ont participé aux deux sessions d'une semaine du Collège du Travail.



Un groupe de fonctionnaires municipaux lors de la première séance de cours de parole et personnalité organisés par le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc. Soixante-quinze fonctionnaires municipaux se sont inscrits aux cours qui comptent cette année trois classes: deux de première et une de deuxième. Le moniteur responsable est M. Achille Verschingll, du service des parcs, membre du Syndicat. M. Gérard Labelle et Mlle Georgette Plouffe sont les responsables de l'organisation avec Jean Dupire, directeur adjoint du Service d'éducation.

CONTRAT SIGNE A LA CIE BENNETT DE CHAMBLY



Cliché pris à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention de travail entre la Compagnie Bennett Limited, Fort Chambly, Québec, et le Syndicat des employés de Bennett Limited. De gauche à droite assis, O. G. Foisy, Vice-président Bennett Limited, Gérard De Guire, Président du Syndicat des Employés de Bennett Limited, G. H. Prescott, Président Bennett Limited, Gérard Massé, Vice-Président du Syndicat. Deuxième rangée debout, Patrick Farrar, Surintendant Bennett Limited, Louis Dubois, Négociateur, Adrien Beauvais, Agent d'affaires du Syndicat, Dominique Daigneault, Négociateur.

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

Le 50e anniversaire du syndicalisme dans la région

C'est le 15 décembre prochain que les syndiqués et toute la population de la région du Saguenay et du Lac St-Jean célébreront le cinquantenaire de la naissance du syndicalisme dans cette partie de la province.

C'est, en effet, le 22 décembre 1907 qu'avait lieu la première assemblée des membres inscrits dans le premier syndicat de la région ainsi que les premières élections syndicales.

Le Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean qui groupe actuellement plus de 12,000 travailleurs syndiqués avait l'intention de célébrer cet événement au cours de l'été qui vient de s'écouler mais la grève d'Arvida qui a mobilisé toutes les bonnes volontés a empêché ce dessein de se matérialiser plus tôt.

Ce ne fut que partie remise et ainsi les célébrations qui marqueront cet événement coïncideront de plus près avec le cinquantième des premières tentatives d'organisation syndicale.

Tous les syndicats affiliés au Conseil régional, plusieurs fédérations qui comptent des syndicats affiliés dans cette région ainsi que la CTCC participeront à ces manifestations.

Le matin du 15 décembre, une messe pontificale sera célébrée dans la cathédrale de Chicoutimi. Le midi, la ville de Chicoutimi, berceau du syndicalisme dans la région, donnera un banquet d'honneur pour souligner l'événement. D'autres manifestations dont les détails ne nous ont pas encore été communiqués se dérouleront dans l'après-midi et la soirée.

Préparation des fêtes

Un comité spécial a été formé pour préparer les célébrations. On retrouve parmi les organisateurs M. Ls-Philippe Boily, président du conseil régional des syndicats nationaux, M. Victor Dahl, du syndicat de la pulpe et du papier de Port-Alfred, M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain, M. Léon Beau-lieu, de Chicoutimi, M. Cyrille Boivin, de Chicoutimi, M. Thomas-Eugène Simard, de Port-Alfred, Mlle Annette Harvey et Eléna Simard.

Principes catholiques

Les premiers essais d'organisation ouvrière à Chicoutimi da-

tent de 1903. L'idée de grouper les ouvriers en une association basée sur les principes catholiques doit son origine à un prêtre du diocèse de Chicoutimi, Mgr Eugène Lapointe, alors professeur au séminaire.

Ordonné prêtre, l'abbé Lapointe alla compléter ses études en Europe. Il traversa la frontière franco-italienne le lendemain d'une bataille sanglante entre ouvriers français et italiens. A Rome, il put constater d'autres actes de violence entre travailleurs mécontents et les soldats chargés de les contenir. Toutes ces questions prouvèrent à l'abbé Lapointe la gravité des questions ouvrières et la nécessité de chercher pour les régler une meilleure solution que celle fournie par la force et la violence. Il résolut d'étudier ces questions et de se préparer aux oeuvres sociales.

Avec la naissance de la pulpe Peu après 1893, l'industrie de la pulpe se développait au Saguenay et avec elle la question ouvrière se posait dans la région. Vers 1903, l'abbé Lapointe donna une conférence sur l'association et les problèmes ouvriers au cours d'une réunion à l'hôtel de ville. Comme conclusion, il annonça son projet de fonder une union ouvrière à Chicoutimi et demanda aux ouvriers de s'enrôler sur le champ dans l'union. "La Fédération ouvrière de Chicoutimi" était née!

Mgr Lapointe rencontra d'autres difficultés en voulant implanter son mouvement, mais il continua patiemment son oeuvre. Le 22 décembre 1907, la première assemblée des membres inscrits sur les listes de l'union eut lieu. Quelques jours plus tard, les directeurs élaborèrent les règlements avec les secours de Mgr Lapointe et en conformité avec les encycliques des Papes Léon XIII et Pie X. Ces règlements devaient servir de modèle aux constitutions adoptées par les autres groupements ouvriers catholiques qui se fondèrent par la suite.

M. André Roy réélu président du Conseil central de Québec

L'assemblée générale annuelle groupait 177 délégués représentant 56 syndicats

Le Conseil central des Syndicats Catholiques de Québec a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. André Roy qui fut réélu président de cet organisme syndical. 177 délégués représentant 56 syndicats de la ville et de la région de Québec ont passé la journée de dimanche à étudier quelques problèmes d'ordre syndical dans l'intérêt des travailleurs de la région.

Au début de son rapport annuel, M. André Roy, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, a signalé le décès, au cours des douze derniers mois, de "deux pionniers du mouvement syndical catholiques à Québec: M. l'abbé Maxime Fortin, premier aumônier du Conseil central et de la C.T.C.C. qui a travaillé avec tant de vigueur et d'acharnement à la diffusion du syndicalisme catholique dans notre milieu; M. le chevalier Pierre Beaulé, président-fondateur de la C.T.C.C. et organisateur du Conseil central qui a contribué largement à asseoir solidement les premiers syndicats à Québec".

Il y a un mois à peine, mentionne M. André Roy, le Conseil central a retenu les services de M. Joseph Pelchat, journaliste. Par cet engagement, le Conseil central avait en vue la volonté de travailler d'une manière plus concrète et plus pratique à la diffusion du syndicalisme dans notre milieu, de faire connaître ses réalisations et surtout de s'efforcer de lutter avec plus de succès contre l'apathie qui existe à l'endroit du syndicalisme dans le public et parmi les travailleurs en particulier, déclare M. Roy.

L'éducation

Le Conseil central doit veiller à faire connaître dans la population et parmi les travailleurs les buts du syndicalisme. Selon M. André Roy, cela exige deux moyens: une saine publicité qui fasse connaître le mouvement syndical et une campagne d'éducation diffusée aussi largement que possible parmi les membres de façon qu'ils puissent prendre résolument en main dans chaque secteur ou entreprise, la défense et la promotion de leurs intérêts professionnels, économiques et culturels. Depuis le 19 mai, précise M. André Roy, chaque dimanche matin à la radio, le Conseil central donne une causerie syndicale d'un quart d'heure et dès vendredi prochain, l'Action Catholique publiera, chaque semaine, une page consacrée aux questions sociales. La moitié de cette page traitera des problèmes syndicaux, annonce le président du Conseil central.

Par une saine publicité, ajoute M. Roy, nous voulons faire pénétrer en profondeur les principes du syndicalisme et de la doctrine sociale de l'Eglise, nous voulons faire comprendre aux travailleurs de notre milieu, l'intérêt qu'ils ont à adhérer à une centrale syndicale qui corresponde à leurs aspirations. Faisant allusion à une récente enquête de la J.O.C., M. André Roy a déclaré que cet-



M. André Roy, réélu président du Conseil Central de Québec. M. Roy vient également d'être nommé conseiller technique de la CTCC pour la région de Québec.

te enquête a démontré que nombre de jeunes gens travailleurs non seulement étaient apathiques au syndicalisme, mais étaient même fortement préjugés contre lui. Cette réaction des jeunes correspond à un sentiment profond qui existe dans la population, sentiment injuste, estime M. André Roy. Mais ce sentiment a été cultivé et entretenu par ceux qui ont intérêt à empêcher l'établissement de rapports ordonnés et permanents, par le moyen du syndicalisme entre les travailleurs et les autres classes de la société. M. Roy déplore que la connaissance pratique du droit d'association se heurte à tant d'obstacles, donnant lieu à des manoeuvres antisyndicales qui vont des menaces aux congédiements et que ces tactiques n'éveillent aucun sentiment de réprobation dans le public et provoquent tout au plus des haussements d'épaule.

Précisant quelle éducation entend donner le Conseil central à ses membres, M. André Roy rappelle que celle-ci ne doit pas être trop générale. "L'éducation doit partir des problèmes concrets des travailleurs. Elle doit se faire à toutes les étapes de la vie syndicale, principalement quand arrive le moment de préparer les négociations collectives. Les sujets à l'étude doivent autant que possible se rapporter aux problèmes immédiats des groupes".

Les effectifs syndicaux ont augmenté d'un millier de membres au cours de l'année 1956-1957 malgré les pertes enregistrées dans le commerce de la nouveauté. Ils s'élèvent à 22,000 membres dans la ville et la région de Québec, ont appris les délégués à l'assemblée annuelle, lors de la présentation d'un rapport de MM. Jude Poulin et Jean-Paul Marcotte. Un plus grand nombre d'ouvriers ont adhéré aux syndicats catholiques dans les secteurs de la construction, des garages, des chantiers maritimes de Lauzon, du commerce de gros. Deux nouveaux syndicats montrent beaucoup de vitalité; celui des employés et des chauffeurs d'autobus de Lévis; celui de l'industrie du bois de Montmagny.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec a négocié près de 50 conventions collectives du travail, s'appliquant à 3,500 travailleurs. D'autres conventions collectives couvrant des milliers de travailleurs du vêtement, du textile, de la chaussure, des employés municipaux et des employés d'hôpitaux ont également été signées par l'intermédiaire des fédérations concernées. Trois syndicats ont dû recourir à la grève pour appuyer leurs revendications, dans le textile à Montmagny, dans la chaussure chez Lachance Tanguay à Québec, dans l'industrie du gant à Saint-Raymond. Tous ces conflits se sont terminés par des victoires syndicales et par la signature de conventions collectives avantageuses pour les travailleurs intéressés, mentionne M. Eugène Rancourt.

Les salaires ont été sensiblement augmentés dans les conventions collectives signées en 1956-1957. Ces augmentations de salaires varient de \$3.00 à \$10.00 par semaine et de \$0.07 à \$0.30 l'heure. Cependant, dans deux cas, les conventions collectives ont été prolongées pour six mois sans hausse de salaires, la situation financière des entreprises justifiait ce geste.

La semaine normale de travail a été réduite généralement, grâce aux conventions collectives signées par le Conseil central. Les employés de magasins bénéficient présentement d'une semaine de 37½ heures, exécutées en cinq jours. Les employés de tanneries de Québec ont obtenu la semaine de 50 heures par négociation de décret. Les membres du Syndicat des employés de garages de Rivière-du-Loup ont vu leur semaine de travail réduite de 54 heures à 50 heures. Cette réduction d'heures de travail a été obtenue avec pleine compensation.

La majorité des conventions négociées ont modifié les clauses concernant la protection, par l'ancienneté, comme un des premiers facteurs déterminant les promotions et les suspensions.

L'Union Protectrice des Travailleurs aux chaussures de Québec a obtenu, cette année devant la Commission des Relations Ouvrières, la décertification de l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec accréditée pour dix employeurs de Québec. La requête présentée par la Fédération du Cuir et de la Chaussure invoquait le fait que l'Association patronale refusait de signer les contrats de travail intervenus entre les parties, quoique cette dernière ne participait pas aux négociations de ses membres, comme le veut la loi. Les raisons invoquées par l'Association patronale étaient que les clauses d'ancienneté et de sécurité syndicale étaient contraires à ses principes. Dorénavant, les négociations se feront avec les employeurs en cause.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., invité à dire quelques mots, a déclaré que la C.T.C.C. a un message particulier envers les travailleurs et la société. Il y a 4 millions de Canadiens français dans les dix provinces et il y a en plus le bloc anglo-saxon du continent nord

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

28 cents d'augmentation aux travailleurs en construction de la région

Le conflit qui était survenu au début d'octobre dans le secteur des métiers de la construction de la région Saguenay-Lac-St-Jean, a heureusement pris fin jeudi, le 15 novembre courant; c'est ce que nous déclare le confrère René Harmegnies, directeur régional de l'organisation pour la C.T.C.C.

C'est à la suite d'une décision émise par l'honorable Antonio Barrette, concernant l'item salaire, sur lequel il n'y avait eu aucune possibilité d'entente entre les parties, que le conflit s'est réglé d'une manière définitive.

Comme on le sait, les Syndicats de même que l'Association des Constructeurs Saguenay-Lac-Saint-Jean avaient convenu, lors de l'entente de retour au travail signée le 16 octobre, que s'il ne pouvait en venir à un accord sur les salaires, le Ministre provincial du Travail agirait comme arbitre et que sa décision serait finale et sans appel.

L'augmentation de salaire accordée est donc de .28 cents l'heure à être ajoutée sur les taux actuels du décret, dont .20 cents à être appliqués immédiatement et .07 cents le 1er mai 1958.

Les autres points principaux

américain. M. Marchand estime que les membres de la C.T.C.C. doivent garder leur sang-froid, être honnêtes et justes. M. Marchand revenant du congrès d'apostolat laïc à Rome, expose à ses auditeurs le rôle des chrétiens dans le monde. Il faut faire des efforts pour rendre l'Eglise plus vivante, pour que les catholiques soient plus catholiques dans le sens d'universel. Nous devons considérer les problèmes à l'échelle du monde, dans les perspectives de l'année 1957. Ce n'est pas injuste d'être nationaliste, mais le nationalisme ne doit pas nous empêcher de voir les problèmes à l'échelle humaine, précise M. Marchand.

Le thème de l'allocution du chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C., portait sur les responsabilités du chrétien engagé dans l'action. Dans un mouvement comme la C.T.C.C., dit M. le chanoine Pichette, il s'agit de voir quelles sont les divergences qui sont des éléments de richesses. Les problèmes que confronte la C.T.C.C. sont plus difficiles et plus nombreux. Il faut avoir des vues dans un monde plus grand que la paroisse, que la province. A ce moment-ci, ajoute M. le chanoine Pichette, nous devons faire l'effort de développer une charité à la mesure de celle du Christ. Vous devez aimer les hommes, détester les erreurs.

Le congrès annuel du Conseil Central des Syndicats catholiques de Québec s'est terminé par l'élection des officiers pour l'année 1957-1958. Les officiers sont: MM. André Roy, président; Joseph Parent et Omer Chevalier, 1er et 2e vice-présidents; Mlle Gisèle Plante, secrétaire-archiviste; MM. Maurice Boucher, assistant-secrétaire-archiviste; Maurice Dussault, secrétaire - correspondant; J.-A. Costin, secrétaire-financier; Adélaré Mainguy, assistant-secrétaire-financier; Jacques Dion, trésorier; Joseph Conseiller, commissaire - ordonnateur; Henri-Paul Auger, sergent d'armes. Les directeurs sont: MM. Jean-Paul Gaumont pour Portneuf, J.-H. Côté pour Montmagny; Noël Bélanger pour Plessisville; Gilles Labbé pour la Beauce.

sur lesquels les parties étaient tombées d'accord lors des négociations directes sont:

- Le maintien d'affiliation;
- La retenue syndicale (check-off) avec autorisation;
- Un principe de préférence syndicale;
- La reconnaissance des agents d'affaires;
- La procédure de règlement des griefs.

Me Robert Auclair a dirigé les négociations avec le concours de M. René Harmegnies.

ST-JACQUES

Le Syndicat catholique et national des Travailleurs de Tabac de St-Jacques qui groupe les employés de la Société Coopérative agricole de Tabac de St-Jacques est en pleine période de négociations avec la Coopérative.

Le Syndicat a fait connaître ses demandes en date du 16 septembre et la Coopérative a fait connaître ses contrepropositions le 18 octobre. Une rencontre avait lieu lundi après-midi le 4 novembre afin de continuer ces négociations en vue d'augmenter les salaires des employés.



Les problèmes d'éducation à Radio-Canada

Les auditeurs du réseau Français de Radio-Canada, surtout ceux qui ont des enfants et qui font face à des problèmes d'éducation, auront grand profit à écouter le **Courrier de Radio-Parents**, une série d'émissions qu'on entend tous les mardis matin, de 9 h. 05 à 9 h. 30. Au cours de ces vingt-cinq minutes, le Dr Claude Mailhiot et Mme Mailhiot répondent au volumineux courrier qu'ils reçoivent chaque semaine.

Les problèmes auxquels ils tentent d'apporter une solution se rattachent de près ou de loin à l'éducation des enfants. Entendons par enfants les bébés naissants jusqu'aux adolescents en âge de se marier. Et ces problèmes sont soumis au Dr Mailhiot et à son épouse tant par les enfants en âge de le faire que par les parents inquiets.

Les deux animateurs de ce courrier ont constaté depuis les dix années qu'ils s'occupent de psychologie à la radio, que leur auditoire se renouvelle continuellement et que les parents sont de plus en plus soucieux d'analyser leur situation et de trouver la faute en eux-mêmes. Autrefois, en effet, on mettait tout sur le dos de l'enfant. Aujourd'hui, les parents analysent davantage leurs problèmes et ceux de leurs enfants et, par le fait même, les comprennent mieux.

Le **Courrier de Radio-Parents** a débuté il y a une quinzaine d'années. La première animatrice en fut Mme Claudine Vallerand, la Maman Fon-Fon des jeunes téléspectateurs, qui fut la fondatrice de l'École des Parents. Elle a inauguré le **Courrier** avec Marcelle Barthe, speakeri-

ne à Radio-Canada.

Le **Courrier** fut ensuite tenu par Georges et Monique Dufresne et animé à la radio par Odile Panet-Raymond, qu'on entend maintenant à **Fémina** chaque semaine.

Le Dr Mailhiot et son épouse sont responsables du **Courrier** depuis dix ans; ils l'animent à la radio depuis huit ans. Tous deux sont hautement qualifiés pour ce travail d'éducation. Le Dr Claude Mailhiot est professeur de psychologie et d'hygiène à la Faculté des Sciences sociales et à l'École d'hygiène de l'université de Montréal. Il est également chargé de cours semblables dans les hôpitaux de Montréal. Il est aussi attaché à la Clinique d'Aide à l'Enfance, un département de la Cour du bien-être social.

Mme Mailhiot, pour sa part, est aujourd'hui mère de famille. Elle a toutefois exercé sa profession de travailleuse sociale, il y a quelques années, surtout dans le domaine de l'adoption.

Le **Courrier de Radio-Parents** est une réalisation de Laurent Hardy, du Service des émissions éducatives et des affaires publiques.

AFFAIRES DE FAMILLE

Le coût des études secondaires

La prochaine émission d'Affaires de famille, vendredi 29 novembre, à 10 h. 30 du soir, portera sur le coût des études secondaires. C'est là un sujet susceptible d'intéresser au plus haut point les parents qui ont des garçons et des filles qui poursuivent leurs études.

Un sketch de Pauline Lamy illustrera le problème du tout jeune garçon, doué pour les études classiques et à qui ses parents apporteraient tout le support moral voulu. Une question se pose: le revenu familial permet-il une telle dépense?

Après le sketch, qui aura pour principaux interprètes Olivette Thibault et Paul Hébert, l'animateur Gérard Pelletier s'entretiendra avec un invité sur les conditions faites aux Canadiens français en ce qui a trait aux études secondaires.

Comment se fait-il, demandera Gérard Pelletier à son interlocuteur, que les parents canadiens-français de la province de Québec soient obligés de débours des sommes substantielles pour les quatre premières années du cours classique de leurs enfants? Et comment pourrait-on corriger cette situation que d'aucuns considèrent comme anormale? De telles questions amèneront sans doute d'intéressants commentaires.

La série **Affaires de famille** est réalisée par Gérard Chapdelaine et Gérard Lemieux en est l'organisateur.

MONTREAL

PARTIE DE CARTES DES DAMES AUXILIAIRES

"Les Dames Auxiliaires du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal", tiendront leur partie de cartes annuelle, mardi le 26 novembre prochain, à la Salle de L'École du Centre d'apprentissage des métiers de la construction, 5205, rue Parthenais, à 7:30 hrs p.m., sous la présidence d'honneur de Monsieur Horace Laverdure, Président du Conseil Central de Montréal. Les recettes de cette par-

tie de cartes serviront à procurer des paniers de Noël aux familles syndiquées nécessiteuses.

Pour réservation de billets ou informations supplémentaires, veuillez communiquer par téléphone avec: Mlle Monique Paquin, organisatrice du Comité. Bureau: YA: 1-0969; résidence: LA: 5-5683; ou Mlle Elisabeth Bessette, secrétaire du Comité: résidence: DU: 8-6188.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Sujet : LE SALAIRE VITAL A \$65.00

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC
"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 25

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus chemine, entouré de disciples. Un groupe de docteurs de la loi se joint à eux dans le but d'embarrasser le jeune rabbin déjà trop célèbre.

"Maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle?" demande l'un d'eux. Jésus, écartant les livres saints, répond "qu'il faut aimer Dieu et son prochain".

"Et qui est mon prochain?" poursuit le Docteur.

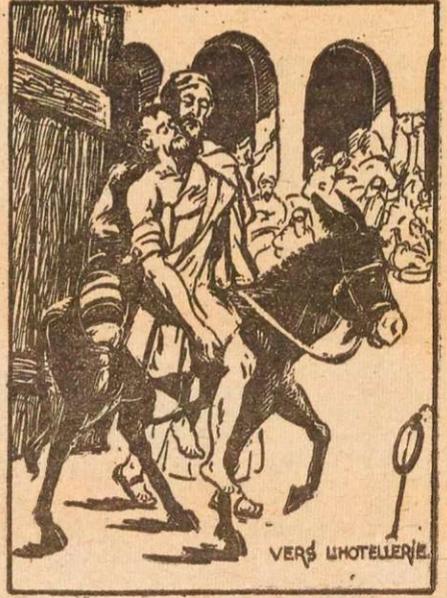


2. Alors Jésus répond en racontant une belle histoire:

"Un homme est en voyage: il va de Jérusalem à Jéricho, point d'arrivée des caravanes venues du désert; le chemin est un véritable coupe-gorge où les pillards guettent les marchands pour les détrousser. Notre homme est assailli, roué de coups, dévalisé, laissé pour mort.



3. Un prêtre passe par là et, voyant le malheureux, ne s'en inquiète point. Un lévite fait de même. Mais arrive un homme de Samarie — c'est-à-dire un Juif méprisé, regardé comme un impie —, il a pitié du malheureux, s'approche, panse ses plaies avec ce qu'il a sur lui, du vin et de l'huile — considérés alors comme désinfectant émoullent.



4. Puis il installe le blessé sur sa monture, le mène jusqu'à une hôtellerie et laisse à l'hôtelier de l'argent pour prendre soin de lui jusqu'à la guérison." L'histoire est finie. "Lequel, dit Jésus, s'est montré vraiment le frère du malheureux?" Le bon Samaritain évidemment... Ce récit a beaucoup de sens: retenons que le prochain est tout homme qui a besoin de secours, sans considération de religion, de race, de parti ou de religion. ... (A SUIVRE)

District 50 Fails In Montreal

MONTREAL (CPA)—A raid here by organizers for District 50, United Mine Workers, has failed, according to Leo Lebrun, president of the Canadian Brotherhood of Municipal Employees, a directly-chartered local of the Canadian Labor Congress.

The campaign was acknowledged to have been a failure, he said, when during the legal period provided for resignation from the Municipal Employees, not one resignation was received at the Brotherhood offices.

UMW organizer Irving DesRoches, according to Mr. Lebrun, has told the daily press in Montreal that 2,000 municipal employees had joined the Mine

Workers. Although the UMW had until October 31 to file a certification application with the Quebec Labor Relations Board, it ceased month-long organization attempts on October 25 and did not file an application, the Brotherhood president continued.

Less than 100 Brotherhood members out of approximately 5,000, signed UMW cards, "despite a vigorous organizing cam-

paign", Mr. Lebrun said.

Other alleged UMW raids which have proved unsuccessful included those against the Canadian Brotherhood of Railway Employees and Other Transport Workers (CLC) in the Montreal Transportation Commission and Quebec, and a United Steelworkers of America (CLC) local at the Chateau Frontenac Hotel in the Singer plant in St. John, Que.

Is Productivity The Answer?

(From the Rural Co-operator, October 29, 1957)

Labor is presently being exhorted to increase productivity to offset whatever inflationary effect results from increased wages.

Representatives of business and industry insist that companies cannot absorb the cost of wage increases that exceed productivity increases. (To what extent wage increases have been absorbed rather than passed on in increased prices during the post-war boom is debatable.) These industrialists and businessmen say that if wages increase more than productivity, prices must go up. And they cite strikes, show-downs, controlled production, makework rules and rigid seniority systems as factors limiting increased productivity.

In answer to the criticism that strikes and so forth limit productivity Dr. Eugene Forsey, research director of the Canadian Labour Congress, presented some interesting figures to the Chamber of Commerce annual meeting in Victoria recently.

Dr. Forsey quoted department of labor statistics that showed the average time lost through strikes from 1919 to 1956 was less than .14 per cent.

For the first seven months of 1957 the percentage was .13 per cent.

Dr. Forsey said that in contrast 17,000,000 working days had been lost through illness—13½ times as much as was lost through strikes and lockouts. He added that unemployment accounted for a time loss in 1956 about 30 times as great as the time loss caused by strikes and lockouts.

Farmers can have some sympathy for labor when workers are told that to earn

more money they must produce more.

Farmers, too, are constantly being told by city folk and by some economists that to improve their lot they should increase the productivity of their farms. Most city people believe that, if farmers would only farm efficiently, all would be well with agriculture.

Unfortunately farmers have as little control over many of the problems that confront them as have workers over illness and unemployment.

There is no reason to think that farmers as a group are any less efficient than other occupational groups. Indeed, Dr. J. J. Deutsch, a wellknown economist from the University of British Columbia, says that productivity per worker in agriculture has increased on the average during the post-World War II period about twice as fast as has productivity in other Canadian industries.

Much of the increased productivity in agriculture has resulted from technical improvements. And while the technical improvements may benefit those farmers who are first to take advantage of them they do not benefit agriculture generally. Technical improvements, adopted by a majority of farmers, expand production and prices fall.

As long as the effective demand for food remains relatively inelastic only wise government policies and use of public funds can keep agriculture in reasonably sound condition — and ensure a stable food supply for Canadians.

(CPA)

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Privés de chaleur

Les fournaies à charbon qui projetaient un peu de chaleur dans les régions les plus froides des cales ont été enlevées sans que les officiels de la compagnie n'offrent une raison pour ce geste. L'on sait que ces fournaies donnaient un peu de confort aux travailleurs qui doivent travailler toute la journée dans le fond des cales. Les employés ont porté plainte à l'union et le comité des griefs, qui a l'affaire en main, va discuter de ce problème avec les représentants de la compagnie lors de la première réunion du comité.

* * *

Les insignes de l'union

Un porte-parole de l'union nous demande d'attirer l'attention des membres sur le fait que les nouveaux boutons-insignes sont maintenant disponibles au local de l'union. Chaque membre aura son bouton qu'il devra porter en tout temps. Des boutons de couleur différente seront portés par les membres de l'exécutif, les membres du comité des griefs et les délégués de département.

* * *

Trop de fumée

Des nuages de lourde fumée dont l'évaporation et la montée se font très lentement planent au-dessus des chantiers. Cette fumée, qui se dégage lorsque les soudeurs sont au travail constitue un réel danger pour la santé des travailleurs. Un grief a été fait à ce sujet. Des aspirateurs placés à différents endroits des cales permettraient de corriger cette situation et de pourvoir de meilleures conditions de travail ceux qui sont obligés de travailler dans cette atmosphère.

* * *

Ballon-balai

Les membres se sont réunis dernièrement pour former une ligue de ballon-balai. L'an dernier, cette ligue avait remporté des succès remarquables et l'équipe de la Vickers avait remporté le championnat. Tous ceux qui sont désireux de participer aux activités de cette ligue sont priés de communiquer avec M. Frank Boudreau.

* * *

La cantine no 1

Plusieurs employés font actuellement entendre des plaintes contre la qualité de la soupe aux pois qui fut servie la semaine dernière dans la cantine No 1. Ce jour-là, les pois étaient rares et les clients devaient se contenter d'un brouet clair. Le nouveau chef, qui vient d'entrer en fonction, devrait donc écouter cette plainte et voir à ce que la soupe que l'on sert aux employés soit un peu plus nourrissante.

* * *

La rétroactivité

Les employés du département de la marine qui sont membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers ont retiré

leur chèque de rétroactivité la semaine dernière. Tous les employés, qui étaient sur la liste de paie de la compagnie le 1er septembre 1957, ont droit à cette rétroactivité. Ceux qui ne l'ont pas encore reçue devraient s'informer aux bureaux de la compagnie.

* * *

Ennages à Gerry

L'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers vient de perdre l'un de ses membres les plus dévoués. Il s'agit de Gerry Fitzsimmons, qui vient de quitter l'emploi de la compagnie pour un autre plus lucratif ailleurs. Gerry faisait partie de l'exécutif du syndicat depuis plusieurs années et il s'est dévoué sans compter pour les membres du syndicat. Son absence se fera sans doute sentir sur les différents comités où il siégeait.

* * *

Remise du Restigouche

Le navire 260, qui sera connu sous le nom de Restigouche, sera remis à la marine canadienne le samedi 30 novembre 1957. Après les cérémonies de la remise, ce destroyer d'escorte se dirigera vers Halifax où il fera partie de la Marine canadienne en fonction sur l'Atlantique.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

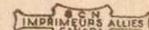
Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement. un an, \$1.50 le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa Ont.

58



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

ASSURANCE GROUPE

Plus vite SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 est, rue Craig Montréal

RÉCOMMANDES PAR LA C.T.C.C.

Unemployment

Statistics Tell the Story

OTTAWA (CPA) — Initial and renewal claims for unemployment insurance benefits in Canada received at local UIC offices in September totalled 124,949, an increase of about 10 percent over August's 115,287 and a sharp rise of 90 percent over last year's September total of 65,007, according to the Dominion Bureau of Statistics.



Tory Gov't Approves Transfer Of Ships and Tolerates Open Strikebreaking By CNS

OTTAWA (CPA)—A Canadian National Steamships decision to transfer the registry of its ships in the West Indies run to Trinidad has met with the approval of Tory Transport minister Hees, but has been labelled "open strikebreaking" by trade unionists.

Employees who work on the eight ships have been on strike to support demands for a 20 per cent wage increase. They are members of the Seafarers International Union. The strike began over four months ago.

Prominent trade unionists as well as the Canadian Labor Congress are supporting the union's charges. SIU president Hal C. Banks has pointed out the union's original 30 per cent demand

would have raised the hourly rate of seamen to only \$1.08.

After a meeting in Montreal with CLC president Claude Jodoin, Mr. Banks announced that the 1,100,000-member Congress was in full support of the SIU, as was the International Transport Workers Federation and the International Trades Union Council.

Murray Cotterill, public relations director for the United Steelworkers of America told the Industrial

Management Association in Toronto that Transport minister Hees' agreement with C.N. Steamships decision to transfer the ships' registry amounted to open solicitation of strikebreakers outside of Canada "to solve a dispute between the government and its own employees".

The ships—five in Montreal and three in Halifax—have been tied up since the start of the strike last July.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Deprived Of Some Comfort

Coke-burning salamanders which have for years been kept burning in the colder areas in the slips have been taken away without any reason being offered.

These coke-filled drums afforded some comforts for workers obliged to work all day in the cold and drafty slip.

The employees have complained to their union regarding this matter and the union's grievance committee has this complaint in hand and will come up for discussion and adjustment at the next meeting with management.

* * *

Union Buttons

A union spokesman has asked Le Travail to inform all members that the new issue of union buttons are now available at the union office.

Each member will be issued with a button which he is asked to wear at all times.

Different colored buttons will also be issued to departmental stewards, members of the grievance committee and to those who serve on the union executive.

Secure yours and wear it proudly.

* * *

Stifling Fumes

A pall of heavy welding smoke which does not evaporate rapidly is hanging over the slips.

These suffocating fumes create a real health hazard and a nuisance. Workers have presented their grievance to the union.

Blower fans placed at different locations in the slips would help remedy this obnoxious condition and promote better health among the employees who are obliged to work under these conditions.

* * *

Broom Ball

A meeting was held last week for members interested in forming a Broom Ball League. Last year's league was very popular and successful and a team from Vickers captured the league championship.

autonomy has always refused to remit the returnable 3 per cent to those who have secured housing loans under the Federal Law.

The brief also pressed the provincial authorities to make loans with lower rates of interest to municipalities who are ready to contribute their share towards the demolition of slum areas.

The annual memorandum of the C.C.C.L. union was presented on October 22 last to the Diefenbaker Government and demanded that the Central Mortgage and Loan organization fix family payments on loans in accordance with the financial capability of the borrower and at a nominal rate of interest.

If money is ready for Sputniks why is it not available for the prospective home-builder?

If inflation poses no problem where Sputniks are concerned, why does it come to life again when mention is made of slum demolition?

Preliminary arrangements are now under way for the setting up of a league and any union member who would like to take an active part in this sport is asked to contact Frank Boudreau in the caulking and chipping department.

* * *

Canteen No 1 Again!

More than a few employees have lodged complaints about the "shadow" pea soup they were served one day last week in Canteen No 1.

Very few peas and an overabundance of aqua was served the patrons this particular day.

The newly appointed chef-supervisor should check on this complaint and try and come up with soup a little more substantial and nourishing. How about it, Monsieur le Chef?

* * *

Halifax Launching

The "Chaudiere", a new destroyer-escort vessel for the Royal Canadian Navy, was launched at Halifax last week.

She is the 13th of 14 new destroyer-escort vessels to be built in Canada.

One of her predecessors, the "St. Laurent", was built and launched by union labor at Canadian Vickers on November 30, 1951.

She was commissioned over to the R.C.N. Saturday, October 29, 1955.

* * *

Back-Time Pay

Marine workers who are members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. drew their retroactive pay from September 1, last week. All marine workers who were on the company payroll as of September 1, 1957, are entitled to this retroactive pay.

Those who have not as yet received this special pay are asked to call at Vickers pay office as soon as possible.

* * *

Tribute To A Swell Person

The National Union of Vickers Employees C.C.C.L. were unfortunate to lose a good union member recently.

Popular Gerry Fitzsimmons, who had a great number of service years with Vickers, left the employ of the company to take up a much more lucrative position with another organization.

Gerry was on the union's executive committee for several terms and his work for the union's membership was outstanding. He also served on different union committees and when he left he was missed by all the C.C.C.L. union members in Vickers. Good luck, Gerry.

* * *

Commissioning Soon

Ship 260 or as she will be later will be commissioned to the Navy known as H.M.C.S. Restigouche on Saturday, November 30.

Following the turning-over ceremonies the Restigouche, first of an improved type of destroyer-escort vessels, will sail for Halifax to join the Royal Canadian Navy's Atlantic Command.

\$6,529,000,000 For 'Sputniks'

Why Is Money So "Tight" For Housing Developments

A news story by the British United Press released the other day said that Senator Stiles Bridges of New Hampshire issued a statement after having met with President Eisenhower that the defense budget for next year in the United States could be increased by one or two thousands of millions of dollars to defray the proposed satellite launching program.

And the Senator added further to his statement by declaring that the increased costs for the preparation and actual launching of these satellites would almost double the amount of credits already provided for in this year's budget which ends the fiscal year on June 1st 1958.

The co-director of the budget, Robert Merriam, said that the satellite launching program does not lack money or labor towards its realization and also declared that the United States has already spent \$6,529,000,000 on research and development of space projectiles in the past three years.

Furthermore a correspondent of the Canadian Press, Harold Morrison, writing an article under date of November 5 last claimed that "high financial authorities in Canada have said that Sputnik II and the United States will spout all North America with a new era of prosperity".

An American authority in the financial world said the U.S.A. will probably abandon its policy of "tight money" and create considerably more spending which will permit them to overtake the Soviets in their missile launching program. The Canadian Press said it is reasonable to conclude that such changes in United States expenditures will have considerable bearing on Canadian economy.

Inflation a minor evil

In the United States as in Canada, everyone is complaining of imposed restrictions which are setting down on credit. The pre-

sent Canadian Conservative Government lays the blame on the former Liberal regime for imposing too many stringent restrictions on credit through the Bank of Canada.

To-day it is agreed to obtain better results the present economical principals should be abandoned.

It will be remembered by many that the English Government during the first World War did not hesitate to lift credit restrictions to help them win the war.

It was at this point in the conversion plan that the Governor of the Bank of England, Vincent Cartwright Vickers, denounced the dictatorship of finance.

Later, Sir Winston Churchill writing in his book, The World Crisis, and speaking of the armistice of November 11 1918 had this to say:

"A demand to construct one million homes should not have been more difficult to fill than the order for 100,000 aircraft, 20,000,000 guns or two millions of tons of ammunition".

"But changing conditions made themselves known from the 11th hour of the termination of hostilities with the imposition of priority rights in regard to credit restrictions".

Why is it that it is possible to have ready money for the construction of Sputniks, guns, bombs, etc. but impossible when the need arises for social security, increased pensions, family allowances and homes at low cost?

There is an existing crisis in the construction program of lower-cost houses in Canada. And this crisis is caused by a "tight money" policy and increases in rates of interest on home construction loans.

In a memorandum which was presented to the Prime Minister of Canada, the Right Honorable John Diefenbaker, to the Prime Minister of the Province, the Honorable Maurice L. Duplessis and to the Mayor of Quebec City, the Honorable Wilfrid Hamel, the Retail Lumber Merchants Association of Quebec, supported by 5 other associations of Quebec of which the C.C.C.L. Central Council was part have declared that the most powerful cause for the slump in housing construction is due to the jacket-up rates of interest and the restrictive policy of the Federal Government in relation to credits.

The memorandum demanded that the provincial government permit citizens of the Province of Quebec to benefit from the advantages of the Federal Housing Law at the same time as the Provincial Law.

In this matter the brief said: "We do not see any justification for the attitude on the incompatibility of the two laws". "Nobody gains and the citizens of Quebec are the losers".

As already known, the Federal Law places credits at the disposition of contractors while the law of the province requires a returnable 3 per cent on the loan principal.

But the provincial government, under the pretext of provincial